



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Gironde - Canton de l'Entre-deux-Mers - Communauté des Communes du Créonnais

Commune de Haux

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024

Liste des délibérations (Article L2121-25 modifié du CGCT)

- 2024-06-05 – Modification de délibération portant création d'un poste dans le cadre du dispositif PEC
 - Délibération adoptée à la majorité
- 2024-10-01 – Délibération portant provision pour les créances douteuses en M57 – Budget communal
 - Délibération adoptée à la majorité
- 2024-10-02 - Délibération portant provision pour les créances douteuses en M49 – Budget eau et assainissement
 - Délibération adoptée à la majorité
- 2024-10-03 - Délibération fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
 - Délibération adoptée l'unanimité
- 2024-10-04 - Délibération fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications
 - Délibération adoptée à l'unanimité
- 2024-10-05 – Délibération autorisant le remboursement des frais de transport dans le cadre du congrès des Maires de France 2024
 - Délibération adoptée à la majorité
- 2024-10-06 - Délibération autorisant le Maire à signer la convention d'occupation précaire avec le COL
 - Délibération non approuvée à l'unanimité
- 2024-10-07 - Délibération autorisant le COL à empiéter sur le terrain communal pour la création d'une aire de retournement pour la collecte du SEMOCTOM
 - Délibération adoptée à la majorité
- 2024-10-08 - Délibération sur la révision du zonage d'assainissement communal pour validation et lancement d'enquête publique
 - Délibération adoptée à l'unanimité
- 2024-10-09 - Délibération autorisant le Maire à signer l'avenant à la convention relative aux modalités d'organisation pour la mission Récolement et aux modalités de financement de ce service du PETR
 - Délibération adoptée l'unanimité
- 2024-10-10 - Délibération autorisant le Maire à signer la convention relative aux modalités d'organisation pour la mission Récolement et aux modalités de financement de ce service du PETR
 - Délibération adoptée l'unanimité

Le Maire

Romain BARTHET-BARATEIG

